

Martinique : La collectivité territoriale brave la loi pour que le créole devienne langue officielle

20 Minutes avec AFP - Publié le 22/08/23

Accessible sur : <https://www.20minutes.fr/societe/4049731-20230822-martinique-collectivite-territoriale-brave-loi-creole-devienne-langue-officielle>

Défense culturelle - L'Assemblée locale avait fait du Créole la deuxième langue officielle de l'île, ce qui n'a pas plu au préfet

C'est presque une rébellion. Le président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique a refusé d'obéir à une requête du préfet de retirer la délibération de l'assemblée locale qui consacre le Créole comme langue officielle de l'île « au même titre que le Français ». Serge Letchimy, le chef de l'exécutif local, s'oppose à une requête du préfet de l'île dans le cadre du contrôle de la légalité, car « ce refus est un acte de marronnage, une déclaration de dissidence dans le débat contemporain mais historique que nous ouvrons entre droits naturels imprescriptibles et droit à l'égalité », a-t-il annoncé dans un communiqué de presse dimanche soir.

Le 25 mai dernier, trois jours après les célébrations du 175^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en Martinique, les élus de l'Assemblée de Martinique ont adopté un texte dont l'article 1er fait du Créole la langue officielle de la Martinique au même titre que le Français.

La délibération « est entachée d'illégalité »

Garant du contrôle de la légalité des délibérations des collectivités locales, Jean-Christophe Bouvier, préfet de Martinique a demandé le 25 juillet au président de l'organe exécutif de la CTM de retirer cet article, lui rappelant que « le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution du 4 août 1958 dispose que : "La langue de la République est le français" ». Pour le préfet, la délibération « est entachée d'illégalité » justifiant sa demande de « bien vouloir procéder à son retrait ».

Le président du conseil exécutif de la CTM a également anticipé la saisine du tribunal administratif par le préfet : « Je nous sais d'ores et déjà condamnés par les institutions judiciaires qui ne reconnaîtront pas la légitimité de ce combat. Pourtant, c'est avec dignité, que j'assumerai cette condamnation », indique-t-il dans son communiqué.

Depuis son retour au pouvoir en juin 2021, Serge Letchimy a manifesté à plusieurs reprises son intention de changer les relations entre la France et les territoires d'Outre-mer et singulièrement la Martinique. Il est l'instigateur de l'Appel de Fort-de-France en mai 2022 qui a conduit à l'ouverture de congrès des élus en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Des rencontres durant lesquelles ont été évoqués de possibles changements institutionnels pour ces territoires. En février 2023, la collectivité de Martinique a aussi adopté le drapeau rouge-vert-noir, symbole des mouvements indépendantistes, comme emblème régional.